

A photograph of two workers in a factory setting. On the left, a man with a beard and glasses, wearing an orange hard hat and safety glasses, is looking towards the right. On the right, a woman with blonde hair in a braid, wearing an orange hard hat and safety glasses, is looking towards the left. They appear to be in a conversation. The background shows industrial equipment and metal structures. The image is framed by orange borders on the left and right sides, and a white circular graphic element is overlaid on the right side.

CODE DE CONDUITE ET D'ÉTHIQUE DE CALDERYS

SOMMAIRE

Comprendre le Code et
le mettre en pratique

Nos valeurs et nos
engagements

Les personnes

L'environnement

Nos actifs

Intégrité et éthique en
affaires

Lancement d'alerte

Application et suivi
du Code

MESSAGE DU PDG

Chers collègues et partenaires,

Notre Code de conduite et d'éthique professionnelle définit les principes qui guident notre façon de travailler, de prendre des décisions et d'interagir entre nous et avec nos parties prenantes. Il définit les normes de comportement éthique et de conduite professionnelle attendues de toute personne travaillant au sein, pour ou avec le Groupe Caldersys.

Ce Code nous aide à créer un environnement de travail de confiance et à entretenir des relations solides et respectueuses avec toutes nos parties prenantes. Il est conçu pour aider nos collègues à prendre les décisions appropriées au quotidien et pour garantir que le Groupe Caldersys soit reconnu, en interne comme en externe, comme une entreprise agissant avec la plus grande intégrité.

Le Code s'applique à nous tous, sans exception. Il reflète notre responsabilité collective envers les personnes, l'environnement et les communautés dans lesquelles nous exerçons nos activités, et il sous-tend notre engagement en faveur de pratiques commerciales éthiques et équitables.

Nos valeurs – ténacité, responsabilité, multiculturalisme et authenticité – sont au cœur de ce Code et guident notre manière d'agir, de décider et de diriger. En adoptant ces principes et en montrant l'exemple, nous protégeons notre réputation et contribuons au succès durable du Groupe.

J'encourage chacun à lire attentivement ce Code, à en appliquer les principes dans son travail quotidien et à s'aider mutuellement à agir de manière juste. Ensemble, faisons de ce Code un élément vivant de notre culture d'entreprise.

MICHEL CORNELISSEN
Président-directeur général



Ce Code devrait aider tous les collègues à prendre les décisions appropriées dans leur travail quotidien.



COMPRENDRE LE CODE ET LE METTRE EN PRATIQUE

Un guide pour agir avec intégrité,
responsabilité et respect – chaque jour et
partout où nous exerçons nos activités.

Ce Code rassemble les principes fondamentaux de notre engagement commun en faveur de l'intégrité dans notre comportement professionnel quotidien.

Il définit les normes de conduite qui doivent motiver chacun d'entre nous en tant qu'employé du Groupe, ainsi que nos partenaires et fournisseurs. Il offre des lignes directrices claires afin de garantir que nous respectons tous les lois et réglementations nationales et internationales applicables.

En tant que groupe multinational, il est essentiel pour Calderys que les principes éthiques et les bonnes pratiques commerciales soient soutenus par des outils solides et efficaces tels que ce Code.

À QUI S'ADRESSE CE DOCUMENT ?

Le présent Code et ses principes s'appliquent à tous les employés du Groupe Calderys, à ses joint ventures, ainsi qu'à ses fournisseurs, agents, sous-traitants et autres partenaires commerciaux de longue date, qui sont appelés à suivre les mêmes standards.

Nous devons tous en connaître les exigences et nous y conformer. Nos managers ont la responsabilité de veiller à appliquer le Code quotidiennement dans leur travail et leurs prises de décision.

Des programmes de sensibilisation et de formation sont proposés pour aider tous les responsables et employés à comprendre et à mettre en pratique le Code et ses principes.

UN DOCUMENT ÉVOLUTIF

Ce Code est approuvé par le directeur général du Groupe Calderys et son Comité exécutif. Il est révisé et mis à jour si nécessaire afin de fournir des lignes directrices claires et actualisées en matière de conduite éthique pour l'entreprise et pour chacun d'entre nous, quel que soit notre lieu de travail.

Document évolutif, il permet à chacun de respecter les normes les plus élevées en matière de conduite professionnelle et d'éthique. Le respect quotidien de ses principes garantit le leadership éthique du Groupe.



EN BREF : Quel est l'objectif de ce document ?

Ce Code repose sur le respect – de la loi, des principes éthiques et de toutes nos parties prenantes internes et externes. Il vise à orienter nos pratiques afin que nous puissions :



faire preuve d'intégrité et de responsabilité, et respecter les droits de l'homme ;



nous conformer aux lois et réglementations applicables ;



protéger la santé et la sécurité de toutes les personnes impliquées dans nos activités ;



développer les talents, les compétences et l'expertise ;



promouvoir l'équité, la diversité et l'inclusion ;



soutenir le développement des pays où nous exerçons nos activités ;



protéger l'environnement et soutenir le développement durable.



Si vous avez des doutes concernant le contenu de ce Code, veuillez contacter votre responsable, le service des ressources humaines, le service juridique, le service du développement durable ou le service du contrôle interne et de l'audit.



NOS VALEURS ET NOS ENGAGEMENTS

NOTRE RAISON D'ÊTRE

Nous sommes le partenaire incontournable de toutes les industries de haute température. Nous les aidons à construire un monde meilleur grâce à des solutions durables.

Cette raison d'être reflète l'impact que Calderys entend avoir dans le monde.

Nous sommes essentiels, car les réfractaires sont à la base de nombreuses autres industries ; le monde ne pourrait pas fonctionner correctement sans nous. Nous avons établi des relations durables avec nos clients au cours des 160 dernières années et nous sommes plus qu'un simple fournisseur ou prestataire de solutions : nous sommes leur partenaire.

Nous avons pour ambition d'aider nos clients à répondre à leurs besoins en matière de transition énergétique et nous nous engageons à avoir un impact positif sur le monde, notamment grâce à l'innovation.

NOS VALEURS

Nos valeurs guident nos pensées, nos paroles, nos actions et nos comportements. Elles nous aident à prendre les meilleures décisions. Elles constituent le fondement de notre culture.

NOUS SOMMES



TENACES :

Nous nous définissons comme des personnes déterminées et résilientes, engagés à résoudre les problèmes, à réaliser nos objectifs et à nous améliorer continuellement, et toujours en quête d'innovation.



RESPONSABLES :

Nous prenons nos responsabilités et notre engagement très au sérieux. Nous sommes profondément attachés à la sécurité et à l'éthique, animés par la recherche de l'excellence et le respect d'autrui.



MULTICULTURELS :

Nous croyons en la force de la diversité, de l'inclusion et de la richesse culturelle. Cette vision mondiale et ce sens du respect renforcent notre adaptabilité et notre efficacité.



AUTHENTIQUES :

Nous attachons une grande importance à la confiance, à l'intégrité et à l'attention portée aux personnes. Nous veillons à ce que nos actions correspondent toujours à nos paroles, tout en conservant un état d'esprit humble et collaboratif.

Les trois piliers du succès en matière de développement durable

L'approche durable de Calderys repose sur trois éléments clés.



S'engager envers les personnes

Calderys vise à créer un impact positif en favorisant un lieu de travail sûr, inclusif et équitable, en soutenant le bien-être et le développement de tous les employés, en accompagnant les communautés et en promouvant des pratiques éthiques tout au long de la chaîne de valeur.



Assumer la responsabilité de son empreinte environnementale

Calderys s'efforce de réduire son impact environnemental et de faire progresser le développement durable grâce à l'innovation bas carbone, aux pratiques circulaires et à une gestion responsable des ressources.



Assurer une croissance durable

Le Groupe vise à créer de la valeur à long terme pour la société grâce à l'excellence éthique, et des solutions innovantes et durables pour ses clients.

NOS ENGAGEMENTS

Les accords mondiaux qui guident nos normes

Nous estimons qu'il est essentiel de respecter des normes élevées en matière de comportement social et environnemental dans toutes nos activités pour atteindre les objectifs financiers et non financiers du Groupe.

À ce titre, nous avons fondé notre Code sur les bonnes pratiques reconnues à l'échelle mondiale, notamment les principes fondamentaux des accords internationaux suivants, qui comptent parmi les principaux :

- le Pacte mondial des Nations Unies et les Objectifs de développement durable ;
- les Principes directeurs des Nations Unies relatifs aux entreprises et aux droits de l'homme ;
- les Principes directeurs de l'Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE) à l'intention des entreprises multinationales ;
- les conventions fondamentales de l'Organisation internationale du travail (OIT).

Ces accords et normes internationaux incluent les principes environnementaux, sociaux et de gouvernance (ESG) comme moyens de contribuer au développement durable.

Respect des lois et des réglementations

Le respect de la loi est le fondement de notre comportement éthique. Chaque personne et chaque entité commerciale doit respecter strictement la loi afin que le Groupe Calderys puisse être lui-même en conformité.

Les lignes directrices contenues dans le Code sont particulièrement importantes, car nos activités mondiales sont soumises aux lois et réglementations de nombreux pays, ainsi qu'à celles d'organisations supranationales, notamment l'Union européenne.

Nous respectons toutes les lois nationales applicables des pays dans lesquels nous exerçons nos activités.

En outre, les coutumes et les lois varient considérablement à travers le monde et peuvent entrer en conflit les unes avec les autres. Même lorsque nous exerçons des activités dans un pays où les lois locales ou les pratiques courantes sont moins strictes que celles énoncées dans le présent Code et dans nos politiques d'entreprise, toutes les personnes concernées par ce Code sont tenues d'agir avec intégrité et conformément aux réglementations applicables, tout en s'efforçant de respecter les normes de conduite les plus élevées. Les lois de certains pays peuvent imposer des exigences ou des interdictions allant au-delà de celles contenues dans le présent Code. Dans de tels cas, nous nous conformons pleinement à ces exigences locales. Toute exception locale au présent Code doit être soumise au directeur juridique du Groupe et approuvée par celui-ci avant d'être mise en œuvre.

Les intérêts de toutes les parties prenantes

Le Code est conçu pour prendre en considération les intérêts de toutes les parties prenantes, notamment :



pour nos employés : garantir des pratiques sûres favorisant un environnement de travail sain, équitable, inclusif et respectueux, en pleine conformité avec les droits de l'homme et le droit du travail ; encourager le développement professionnel ; et atteindre l'excellence environnementale afin d'assurer notre acceptabilité et la durabilité de notre activité ;



pour nos communautés : entretenir de bonnes relations avec nos voisins, fondées sur une communication transparente et la création de valeur dans le contexte socioéconomique local ;



pour nos clients et nos actionnaires : favoriser des relations de qualité avec nos clients ; développer des produits et des technologies de pointe qui réduisent l'impact environnemental et aident nos clients à atteindre leurs objectifs en matière de santé et de climat ; et adopter un flux d'informations clair et régulier à l'intention des actionnaires ;



pour nos partenaires économiques : veiller à ce que les agents, représentants, consultants, fournisseurs, sous-traitants, partenaires commerciaux ou autres tiers travaillant avec nous agissent conformément au présent Code et appliquent des normes et des engagements similaires en matière d'intégrité, d'équité et d'éthique au sein de leurs propres activités et dans leurs chaînes d'approvisionnement respectives.



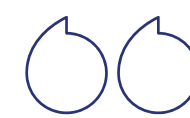
Les détails et les attentes spécifiques concernant tous nos fournisseurs et sous-traitants sont décrits dans les Standards ESG de Calderys pour les fournisseurs, accessibles sur le site Web de Calderys.

PERSONNES

Le respect mutuel consiste à respecter la santé et la sécurité de toutes les personnes impliquées dans nos activités.

Notre engagement envers nos collaborateurs commence par l'intégration de la santé et de la sécurité dans l'ADN du Groupe. C'est pourquoi ce Code encourage l'autonomisation individuelle, un leadership proactif, la formation et la responsabilisation afin d'atteindre l'objectif commun de zéro accident et zéro maladie professionnelle.

Toute personne impliquée dans nos activités doit se conformer à nos protocoles, politiques et normes en matière de santé et de sécurité, ainsi qu'à l'ensemble des lois et réglementations locales applicables en la matière dans l'ensemble des opérations du Groupe.



Nous nous engageons à protéger le bien-être physique et psychologique de nos collaborateurs, en favorisant un environnement où les préoccupations en matière de sécurité peuvent être exprimées ouvertement et traitées rapidement.



DES PROGRAMMES SOLIDES D'AMÉLIORATION DE LA SANTÉ ET DE LA SÉCURITÉ

Les évaluations des risques pour la santé et la sécurité, ainsi que d'autres programmes solides, sont intégrés à nos processus d'audit et de contrôle. Ceci nous aide à identifier, prévenir et atténuer les risques industriels et opérationnels tout en favorisant une amélioration continue.

Nous nous engageons à réduire d'année en année le nombre de cas de maladies professionnelles grâce à une meilleure identification, évaluation et maîtrise des expositions sur le lieu de travail. Nous améliorons continuellement nos performances en matière de santé et de sécurité par le biais de formations régulières, d'audits et des rapports transparents.

Notre programme de sécurité à l'échelle du groupe, « safe. », vise à nous aider à atteindre notre objectif ultime : un lieu de travail sans accident. Il repose sur quatre piliers :



La sécurité avant tout



Améliorer la communication



Favoriser la collaboration



Encourager la responsabilisation

UNE CULTURE DE RESPONSABILITÉ PARTAGÉE

Nous collaborons avec nos employés, nos sous-traitants, nos visiteurs et les communautés dans lesquelles nous exerçons des activités afin de promouvoir une culture commune et proactive en matière de santé et de sécurité. Nous attendons de nos partenaires commerciaux et de nos fournisseurs qu'ils respectent des normes équivalentes.

Le maintien d'une culture solide en matière de santé et de sécurité est une responsabilité à la fois individuelle et partagée qui nécessite un leadership et une formation visibles, ainsi que la participation de tous sur le lieu de travail. Nous sommes tous tenus de signaler les situations dangereuses afin que des mesures correctives appropriées puissent être mises en place. Les employés occupant des postes de direction doivent montrer l'exemple et veiller à ce que les principes de santé et de sécurité ne soient jamais compromis.

Parallèlement à notre engagement en faveur de la sécurité physique, nous nous efforçons de créer une culture dans laquelle les employés se sentent soutenus. Nous privilégions un environnement de confiance où les collègues peuvent parler ouvertement de la pression liée à la charge de travail ou des défis en matière de santé mentale, tout en étant assurés de bénéficier de compréhension et de soutien.





DÉVELOPPEMENT DES TALENTS ET DES COMPÉTENCES

La gestion des talents et des compétences peut autonomiser les personnes dans leur carrière et leur travail quotidien, et contribuer à leur bien-être général. Elle aide également à maintenir une main-d'œuvre innovante, engagée et motivée. Nous reconnaissons que nous avons la responsabilité de soutenir le développement des compétences, tant techniques que managériales, de nos employés à tous les niveaux.

RESPECT, ÉGALITÉ ET TOLÉRANCE ZÉRO EN MATIÈRE DE DISCRIMINATION

Nous attendons de tous nos employés et de ceux qui travaillent pour nous ou avec nous qu'ils traitent toutes les personnes avec lesquelles ils entrent en contact de manière professionnelle, en se fondant sur le respect mutuel, la confiance et la dignité de chacun.

Nous ne tolérons aucune forme de discrimination à l'égard de nos employés, sous-traitants, parties prenantes ou candidats à un emploi, qu'elle soit fondée sur le sexe, l'âge, la nationalité, la citoyenneté, l'origine ethnique, la religion, le niveau d'études, l'orientation sexuelle, les capacités physiques et mentales, la situation matrimoniale, parentale et familiale, ou l'appartenance politique ou syndicale. Nous interdisons strictement toute forme de harcèlement, y compris le harcèlement sexuel.

Encourager la diversité, l'égalité et l'inclusion au sein de nos équipes est un engagement fondamental chez Calderys. Nos expériences,

perspectives et identités respectives font la force et l'esprit d'innovation de notre personnel. Nous visons à valoriser la diversité et à créer une culture où chaque personne peut s'épanouir pleinement au travail et où ses connaissances, ses compétences, ses expériences et sa culture sont appréciées. Nous promovons des pratiques d'emploi équitables et offrons l'égalité des chances à tous les employés.

Nous encourageons toute personne qui subit ou observe un cas de harcèlement ou de discrimination à le signaler sans crainte. Nous protégerons les personnes qui signalent des problèmes de bonne foi contre toute forme de représailles et veillerons à ce qu'elles reçoivent le soutien et le suivi nécessaires pour résoudre le problème.

DIALOGUE SOCIAL

Nous nous efforçons d'établir des relations équitables, transparentes et constructives avec nos employés et leurs représentants syndicaux. Nous croyons en la défense des droits de nos employés à former ou à adhérer à des syndicats et à participer à des négociations collectives.

Nous préférons travailler directement avec nos employés et nous respecterons toujours les exigences en matière de travail lorsque la loi l'impose. Nous respectons la capacité de nos employés à prendre des décisions éclairées sans contrainte, comme le prévoit la loi, et nous nous efforçons de créer un lieu de travail où chaque personne se sent valorisée, écoutée et respectée.

Nous respectons également la liberté d'expression individuelle ou collective des employés, conformément aux lois et réglementations applicables.

RELATIONS AVEC LES TIERS



Communautés locales :

Partout dans le monde, les sites d'exploitation et les collaborateurs de Calderys s'intègrent au sein de leur communauté locale et sont considérés comme des représentants du groupe Calderys. Notre comportement éthique nous permet de préserver la confiance de nos voisins et de nos partenaires commerciaux locaux. Nous cherchons à contribuer au développement socioéconomique des communautés environnantes.



Autorités locales :

Notre engagement auprès des autorités publiques doit refléter pleinement les valeurs éthiques du présent Code. Les contributions aux partis politiques, aux personnalités politiques ou aux institutions politiques sont strictement interdites. ⁽¹⁾

1. Les « contributions aux partis politiques, aux personnalités politiques ou aux institutions politiques » désignent tout don, prêt, avance ou dépôt d'argent, en nature ou sous forme de service ayant une valeur, effectué pour financer les activités d'un parti politique, d'une organisation politique ou d'un candidat politique (ainsi que celles des membres de leur famille et de leur entourage). Ces activités comprennent toute élection à un poste national, fédéral, régional, étatique, provincial, municipal ou local, ou toute initiative politique soumise au vote (par exemple, un référendum), ainsi que d'autres activités de collecte de fonds visant à soutenir un parti politique, une organisation politique ou un candidat politique.



Médias :

Afin de garantir une communication claire, cohérente et fiable au sujet du Groupe Calderys, les employés ne sont pas autorisés à s'adresser aux médias au nom du Groupe sans l'autorisation préalable du service Communication. Toutes les demandes des médias doivent être adressées au service Communication, qui est chargé de fournir des informations pertinentes et exactes, afin de renforcer la crédibilité et la confiance envers l'entreprise.



CONFIDENTIALITÉ DES DONNÉES

Le respect de la vie privée est fondamental pour instaurer la confiance avec nos employés, nos clients, nos fournisseurs et nos partenaires commerciaux. Nous nous engageons à protéger les données à caractère personnel et les informations confidentielles qui nous sont confiées, et à utiliser ces informations de manière responsable et transparente.

Nous respectons toutes les lois applicables en matière de protection des données et de confidentialité, y compris le Règlement général sur la protection des données (GDPR) et les réglementations locales pertinentes. Cela implique de collecter, traiter, stocker et partager des données à caractère personnel uniquement à des fins commerciales légitimes et dans la mesure nécessaire.

Nous intégrons la protection des données dans nos systèmes de gouvernance et de gestion des risques, en veillant à ce que la sécurité, la confidentialité, l'intégrité et l'accessibilité des informations soient préservées à tout moment. Nos collaborateurs sont tenus de protéger les informations, d'utiliser les systèmes informatiques de manière responsable, de rester vigilants face aux risques en matière de cybersécurité et de signaler immédiatement toute violation ou utilisation abusive des données.

Nous améliorons en permanence nos pratiques en matière de confidentialité des données et de cybersécurité grâce à des évaluations régulières, des formations et des campagnes de sensibilisation. Nous attendons également de nos fournisseurs, sous-traitants et partenaires qu'ils respectent des normes équivalentes en matière de protection des données et de sécurité de l'information dans leurs interactions avec nous.

Protéger les données, c'est protéger les personnes – et nous nous engageons à préserver cette confiance dans chacune de nos interactions.

RECONNAÎTRE LES DROITS DE L'HOMME POUR NOTRE PERSONNEL, NOS COMMUNAUTÉS ET L'ENSEMBLE DE NOTRE CHAÎNE DE VALEUR

Nous nous engageons à respecter les droits de l'homme et les droits du travail au sein de notre propre personnel et à maintenir des conditions de travail équitables, sûres et respectueuses.

Partout où nous exerçons nos activités, nous nous efforçons de défendre les droits de l'homme reconnus internationalement et de soutenir les efforts visant à éliminer toutes les formes d'esclavage moderne, y compris le travail forcé et le travail des enfants. Nous cherchons à travailler avec des partenaires commerciaux qui partagent ces principes et encourageons l'alignement sur les normes reconnues tout au long de notre chaîne de valeur.

Notre approche s'appuie sur les lois en vigueur dans les pays où nous exerçons des activités et sur les cadres internationaux reconnus, notamment la Déclaration universelle des droits de l'homme, la Déclaration de l'OIT relative aux principes et droits fondamentaux au travail, et les Principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales. En cas de divergence entre la législation nationale et les normes internationales, nous appliquons la norme la plus stricte lorsque cela est possible ; en cas de conflit, nous nous conformons à la législation applicable tout en cherchant à respecter les principes internationaux dans toute la mesure du possible.

Nous appliquons une politique de tolérance zéro en ce qui concerne les violations des droits de l'homme, qui interdit strictement le travail des enfants, le travail forcé et toute forme d'exploitation dans nos pratiques de recrutement, d'emploi et d'exploitation. Nous nous efforçons d'éviter de causer ou de contribuer à des impacts négatifs et, lorsqu'ils sont identifiés, nous cherchons à y remédier de manière responsable.

Nous intégrons la diligence raisonnable dans nos politiques et nos systèmes, agissons en fonction des conclusions, suivons les progrès et communiquons avec les parties prenantes concernées. Tout en respectant ces engagements au sein de nos activités, nous encourageons également nos fournisseurs, sous-traitants et partenaires commerciaux à adopter des normes similaires.

APPROVISIONNEMENT RESPONSABLE

Nous nous engageons à soutenir un approvisionnement responsable auprès de fournisseurs qui partagent nos normes élevées en matière de comportement social et environnemental. Nous attendons de nos fournisseurs qu'ils suivent les mêmes principes et opèrent en totale conformité avec les lois applicables, les conventions internationales et nos normes ESG pour les fournisseurs (disponibles sur notre site Web).



Nous nous engageons à éviter l'utilisation de minerais de conflit (3TG : étain, tantale, tungstène et or) conformément au règlement de l'UE sur les minerais de conflit. Nous attendons de nos fournisseurs qu'ils exercent une diligence raisonnable conformément au Guide de l'OCDE sur la diligence raisonnable pour des chaînes d'approvisionnement responsables en minerais provenant de zones de conflit ou à haut risque lorsqu'ils utilisent des minerais de conflit dans leurs activités.

L'ENVIRONNEMENT

Nous avons pour objectif d'agir en tant que gardiens responsables de l'environnement, en contribuant positivement à la protection et à la résilience de l'environnement.

Les employés sont tenus d'agir de manière responsable afin de réduire au maximum les impacts environnementaux dans tous les aspects de leur travail.

Nos activités s'étendant dans le monde entier, nous reconnaissons qu'il est important de respecter et de protéger l'environnement. Notre engagement ne se limite pas au simple respect des lois et réglementations environnementales applicables ; nous nous efforçons de préserver la planète de manière proactive grâce à une gestion environnementale rigoureuse. Nous reconnaissons que nos activités peuvent avoir des impacts et des risques sur l'environnement. Nous nous engageons à les gérer de manière responsable dans toutes nos activités.

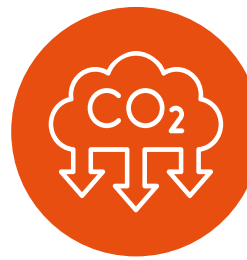
Nous adoptons une approche globale et prospective en matière de performance environnementale et climatique, en tenant compte non seulement des impacts directs de nos activités, mais également de nos responsabilités plus larges en ce qui concerne la résilience climatique, la réduction de l'utilisation des ressources et la minimisation de notre impact sur les écosystèmes dans lesquels nous exerçons des activités.

En appliquant des technologies de pointe, en favorisant l'excellence opérationnelle et en intégrant les considérations environnementales à chaque étape de nos activités, nous nous efforçons de réduire notre impact négatif et de veiller à ce que la durabilité soit ancrée dans tous les aspects de notre entreprise.

AGIR EN TANT QUE GARDIENS RESPONSABLES DE L'ENVIRONNEMENT

Nous agissons de manière proactive afin de réduire au mieux les impacts de nos opérations sur l'environnement et les communautés locales.

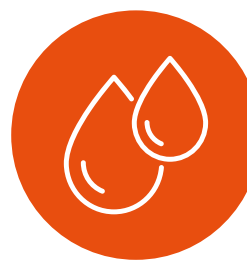
Cela comprend :



réduire les émissions de gaz à effet de serre résultant de nos opérations et activités, notamment en aidant nos clients à opérer la transition vers des solutions à faible empreinte carbone ;



prévenir et gérer la pollution en réduisant les émissions, la poussière, le bruit et d'autres impacts opérationnels sur la santé humaine et l'environnement ;



préserver les ressources en eau locales en prélevant, traitant et réutilisant l'eau de manière responsable, ainsi qu'en protégeant sa qualité ;



réduire au mieux l'impact sur la biodiversité et les écosystèmes en gérant les impacts sur les sols de manière responsable.

Grâce à ces efforts, nous nous assurons que nos opérations reflètent notre engagement en faveur de la gestion responsable de l'environnement et de la protection de l'environnement naturel pour les générations actuelles et futures.

Les employés sont tenus de signaler les risques environnementaux, les incidents ou les cas de non-conformité par les canaux internes appropriés, et de mettre en œuvre les contrôles environnementaux pertinents dans leurs domaines de responsabilité.

Dans le cadre de notre responsabilité en tant que gardiens de l'environnement, nous prenons des mesures pour réduire les émissions de gaz à effet de serre résultant de nos opérations et activités. Les considérations environnementales, y compris les impacts climatiques, doivent être intégrées dans les pratiques opérationnelles, les choix d'équipements, l'approvisionnement, la logistique et les décisions relatives aux projets. Nous mettons à profit l'innovation et notre expertise technique afin d'améliorer l'efficacité énergétique, de réduire les émissions et de soutenir une performance environnementale responsable tout au long de notre chaîne de valeur, notamment en aidant nos clients à effectuer la transition vers des solutions à faible empreinte carbone.

Risques et opportunités

Comment évaluons-nous et gérons-nous les risques et les opportunités liés au climat dans l'ensemble de nos activités et de notre chaîne de valeur ?

1

Notre approche couvre tous les domaines opérationnels, notamment les équipements, les processus, les chaînes d'approvisionnement, la logistique et les technologies à faible émission de carbone.

2

Nous recourons à l'analyse de scénarios et surveillons régulièrement notre empreinte environnementale, en gardant une vision claire de nos émissions de scope 1, 2 et 3.

3

Nous mettons en place un système de gestion climatique résilient en nous appuyant sur l'expertise de spécialistes.

4

Nous nous efforçons de réduire les émissions de CO₂, d'améliorer l'efficacité énergétique et de promouvoir l'innovation bas carbone.

5

Nous tirons parti de nos capacités d'innovation pour soutenir nos clients dans leur transition vers une économie bas carbone.

ACTION CLIMATIQUE ET TRANSITION VERS UNE ÉCONOMIE BAS CARBONE

Nous reconnaissons que le changement climatique constitue un défi mondial crucial et un risque significatif pour notre entreprise et la société. Nous visons à aligner nos activités sur une trajectoire de réchauffement climatique bien inférieure à 2 °C en prenant des mesures ciblées et en nous améliorant continuellement, et nous nous sommes engagés à réduire l'intensité carbone des scopes 1 et 2 (tCO₂e par unité de chiffre d'affaires) d'au moins 50 % d'ici 2030, par rapport aux niveaux de 2021.

Les considérations climatiques, y compris les risques liés au climat, sont intégrées dans la planification et la stratégie de l'entreprise. Les employés sont tenus de prendre en compte les impacts climatiques lorsqu'ils prennent des décisions opérationnelles, d'approvisionnement, d'investissement et logistiques afin de renforcer la résilience à long terme et une croissance responsable.

Nous gérons les risques liés au climat par le biais d'une gouvernance appropriée, d'évaluations des risques et de contrôles internes.

L'innovation, l'expertise technique et la collaboration tout au long de la chaîne de valeur favorisent l'amélioration de la performance environnementale, tant pour nous que pour nos clients.

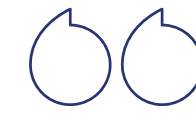
UTILISATION DURABLE DES RESSOURCES ET ÉCONOMIE CIRCULAIRE

Nous nous engageons à réduire les déchets, à utiliser les ressources naturelles de manière efficace et responsable, y compris les minéraux et l'eau, et à promouvoir les principes de l'économie circulaire dans nos opérations et notre chaîne de valeur.

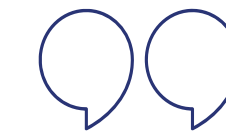
Réduire notre dépendance vis-à-vis des matières premières vierges constitue une priorité. À cet effet, nous identifions des sources de matières premières secondaires, renforçons l'engagement de nos fournisseurs et établissons des partenariats avec nos clients afin de récupérer et de réutiliser leurs produits réfractaires usagés.

Nous privilégions la réutilisation et la valorisation des matériaux, y compris les rebuts de production, et encourageons l'utilisation de matériaux secondaires et de matériaux de récupération dans nos produits et processus. Nous prenons en compte les considérations environnementales telles que l'efficacité des ressources, la conception des produits, l'approvisionnement et la gestion de fin de vie lors du développement des produits, de la sélection des fournisseurs et de nos interactions avec les clients.

Grâce à ces efforts, nous favorisons la circularité tout au long de notre chaîne de valeur, améliorons les résultats en fin de vie des produits et soutenons une utilisation plus efficace des ressources. Ces pratiques contribuent à réduire l'impact environnemental, à renforcer la résilience des ressources et à assurer la durabilité à long terme de l'entreprise.



Nous nous sommes engagés à réduire l'intensité carbone des scopes 1 et 2 d'au moins 50 % entre 2021 et 2030.



NOS ACTIFS

Il nous incombe à tous d'utiliser les actifs, les informations et les systèmes de Calderys de manière éthique, sécurisée et conforme aux politiques du Groupe.

Nos contrôles internes contribuent à protéger les actifs du Groupe en garantissant qu'ils sont utilisés de manière appropriée et conforme aux orientations de la direction et aux politiques du Groupe.

Cela s'inscrit dans le cadre d'une évaluation et d'une atténuation responsables des risques afin d'assurer une protection raisonnable contre les dommages ou pertes importants.

INFORMATIONS CONFIDENTIELLES ET PROPRIÉTÉ INTELLECTUELLE

Les informations confidentielles constituent un bien de grande valeur. Cet actif du Groupe comprend la propriété intellectuelle, telle que les brevets, les marques, les droits d'auteur, les secrets d'affaires et le savoir-faire. Il inclut également des informations internes sensibles sur le plan stratégique, financier, technique ou commercial, ainsi que les informations relatives aux données à caractère personnel et aux ressources humaines.

Les informations confidentielles comprennent, en outre, les informations relatives à l'utilisation d'outils ou de systèmes, ainsi que les informations qui nous sont confiées à titre confidentiel par des tiers.

Nous sommes tous responsables de la protection des informations exclusives et devons veiller à ce qu'elles soient utilisées correctement et partagées uniquement avec les personnes autorisées, afin d'éviter toute divulgation accidentelle, non autorisée ou non protégée. Nous devons prendre soin d'éviter toute divulgation non autorisée à des tiers lors de nos conversations et activités en dehors de notre lieu de travail.



PARTAGE D'OPINIONS PERSONNELLES, UTILISATION DES RÉSEAUX SOCIAUX ET DES SITES WEB TIERS

Les employés ne doivent pas prétendre, par le biais de leurs interactions ou activités personnelles en ligne, y compris sur leurs réseaux sociaux personnels, que leurs opinions ou commentaires représentent Calderys de quelque manière que ce soit.

Même sur les réseaux sociaux personnels, les employés sont tenus de respecter les valeurs de notre Groupe et les mêmes principes de respect, d'équité et d'inclusivité qui guident la conduite au sein de notre lieu de travail. Cela est particulièrement important sur les plateformes professionnelles ou de réseautage où votre emploi chez Calderys ou ses filiales peut être visible et où vous pourriez être associé avec le Groupe.

Pour obtenir de plus amples informations à ce sujet, veuillez consulter les directives de Calderys relatives aux réseaux sociaux. En cas de doute, veuillez contacter le service Communication.

Nous ne décourageons pas la participation à des activités politiques à titre personnel. Cependant, aucune personne ne doit prétendre représenter le Groupe dans le cadre de telles activités personnelles.

UTILISATION DES ÉQUIPEMENTS ET SYSTÈMES DE CALDERYS

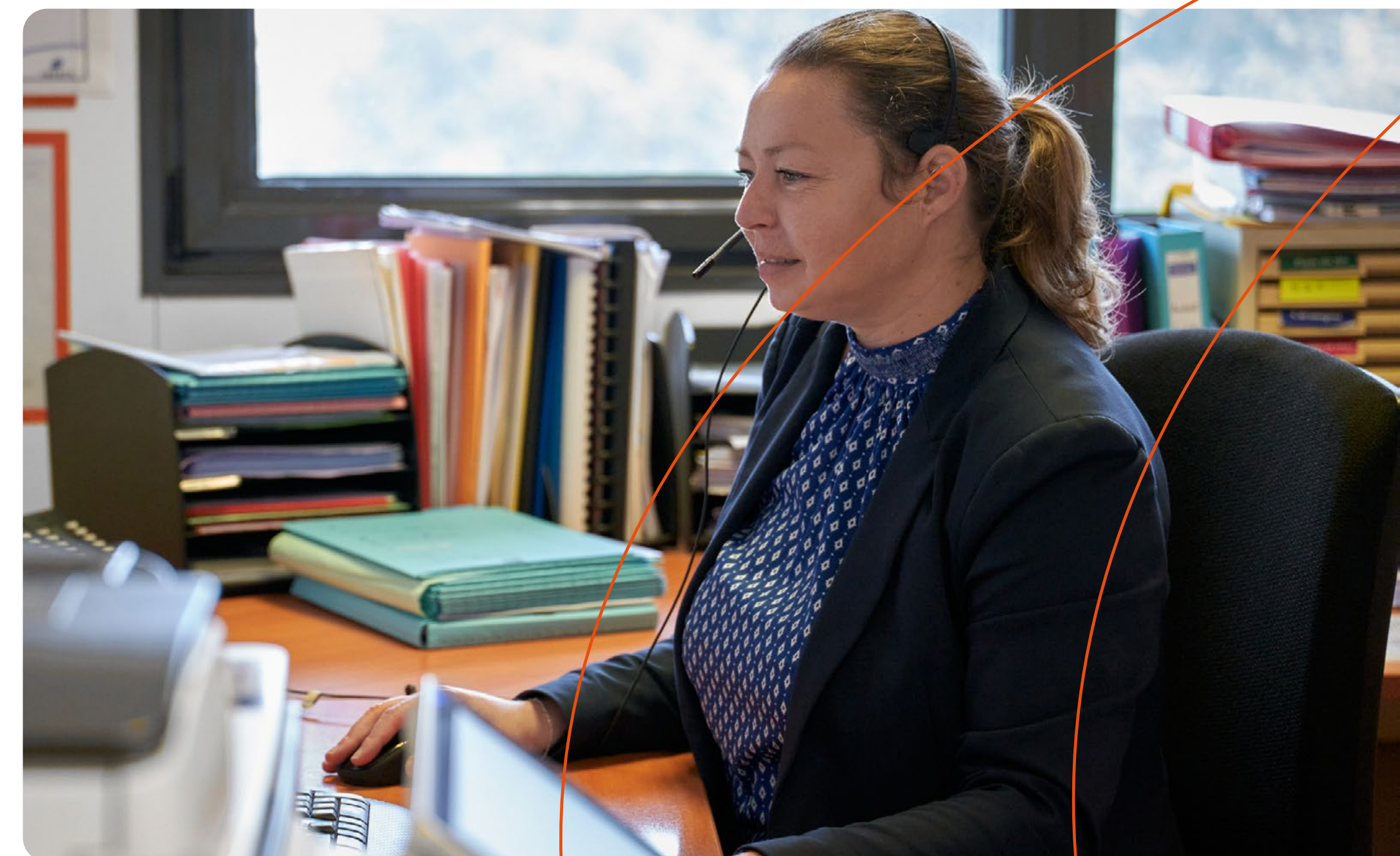
Nous sommes tous tenus d'utiliser les équipements, systèmes et ressources du Groupe de manière appropriée et de les protéger.

Les équipements et systèmes de Calderys sont destinés à un usage professionnel. Ils comprennent des ressources d'information, technologiques et de communication telles que les téléphones, la messagerie électronique, la messagerie vocale et l'accès à Internet.

Une utilisation personnelle raisonnable des équipements d'information, technologiques et de communication peut être autorisée, conformément aux politiques spécifiques de chaque entité du Groupe et dans le respect de la vie privée.

Calderys reconnaît qu'il lui incombe de contrôler les informations contenues dans ses appareils de communication et nous sommes tous tenus de coopérer lorsque cela est nécessaire, pour faciliter l'accès à ces informations sur les appareils du Groupe que nous utilisons.

Calderys prendra toutes les mesures raisonnables pour éviter de contrôler les communications personnelles non liées à l'activité professionnelle, tout en protégeant ces ressources de communication. En tant que Groupe, nous utilisons un large éventail d'outils et de méthodes de sécurité standard pour protéger nos employés, notre activité et ses actifs. Ces outils comprennent le filtrage Web, les logiciels antivirus et les services



de messagerie et de collaboration dotés de fonctionnalités de journalisation, d'audit et de reporting. Ils peuvent être utilisés pour identifier les menaces, bloquer le trafic réseau suspect, dépanner ou gérer la bande passante du réseau, et peuvent être nécessaires pour se conformer aux réglementations locales.

Toutes les personnes qui utilisent les actifs de Calderys ont le devoir de les protéger contre tout ou toute détérioration, altération, fraude, perte ou vol, et ne doivent pas contourner les solutions de sécurité sur les équipements fournis par le Groupe.

INTÉGRITÉ ET ÉTHIQUE EN MATIÈRE D'AFFAIRES

Agir de manière éthique ne se limite pas à respecter les lois et les réglementations qui régissent nos activités. Cela consiste à respecter les normes les plus élevées en matière d'intégrité personnelle, notamment en traitant de manière équitable avec les tiers. Nous pouvons ainsi prendre des décisions commerciales éclairées et objectives.

La gouvernance d'entreprise, la responsabilisation et la responsabilité de Calders reflètent les normes les plus élevées en matière d'intégrité et de transparence.

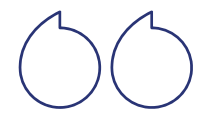
Nous nous engageons à fournir toutes les informations dont les administrateurs ont besoin pour s'acquitter pleinement et efficacement de leurs fonctions et responsabilités.

RESPONSABILITÉ ET LEADERSHIP DES EMPLOYÉS : LES FONDEMENTS DE NOTRE SYSTÈME ÉTHIQUE

Chez Calderys, chacun d'entre nous doit respecter en permanence les lois des pays dans lesquels il exerce ses activités.

Nous devons toujours nous comporter avec respect envers nos collègues et envers toutes nos parties prenantes, y compris les clients, les fournisseurs, les agents, les actionnaires et les communautés au sein desquelles nous travaillons.

En outre, nous pouvons tous être des leaders en matière d'éthique ; nous devons tous savoir ce qu'est le leadership, le développer et le mettre en pratique dans nos activités quotidiennes. Nous devons montrer l'exemple en faisant preuve de tolérance, d'ouverture d'esprit et de franchise. Les comportements inappropriés n'ont pas leur place chez nous.



Notre comportement professionnel individuel doit refléter le respect que nous avons les uns envers les autres et envers toutes nos parties prenantes. Cela permettra de maintenir et de renforcer leur confiance en nous.



TRANSPARENCE DANS LA COMMUNICATION D'INFORMATIONS

Nous nous engageons à faire preuve de transparence envers nos actionnaires et à fournir toutes les informations requises par la loi dans les pays où nous exerçons nos activités. L'exactitude de toutes les informations que nous communiquons est vérifiée en interne et, le cas échéant, par des tiers indépendants.

Nous fournissons des informations pertinentes de manière claire et en temps opportun via nos sites web et, si nécessaire, par le biais des médias, tout en respectant les principes de bonne gouvernance et en préservant la confidentialité stratégique et commerciale. Cela inclut des informations sur les opérations, les investissements, les solutions et les autres réussites du Groupe.

CONTRÔLES INTERNES VISANT À ASSURER L'EXACTITUDE DES ÉTATS FINANCIERS

Nos états financiers et nos rapports d'entreprise donnent une image fidèle de nos activités. Nous les établissons en faisant preuve d'un jugement rigoureux, conformément aux principes comptables reconnus et appropriés, ainsi qu'aux normes éthiques et professionnelles les plus élevées.

Nos systèmes de contrôle interne sont conçus pour garantir le respect des lois et réglementations applicables et, à ce titre, nos informations financières donnent une image fidèle de nos résultats.

TENUE DES REGISTRES COMMERCIAUX

Une bonne gestion repose sur une analyse et des contrôles objectifs, qui nécessitent un flux d'informations fiables au sein du Groupe, en veillant à respecter la confidentialité des informations.

Chaque entité du Groupe est tenue de tenir des registres commerciaux honnêtes et exacts, afin de prendre des décisions commerciales responsables et éclairées et d'établir des rapports juridiques, financiers et réglementaires. Cela signifie que nous ne devons jamais dissimuler, modifier, falsifier ni déguiser la nature réelle d'une transaction. Il est également inacceptable d'exagérer, de faire des remarques désobligeantes, de se livrer à des conjectures ou de présenter de manière inappropriée des personnes ou des entreprises dans tout type de rapport ou de communication.

Nous sommes tous responsables de veiller à ce que les documents soient conservés ou détruits conformément aux lois locales, ainsi qu'aux politiques de Calderys régissant la conservation des documents.



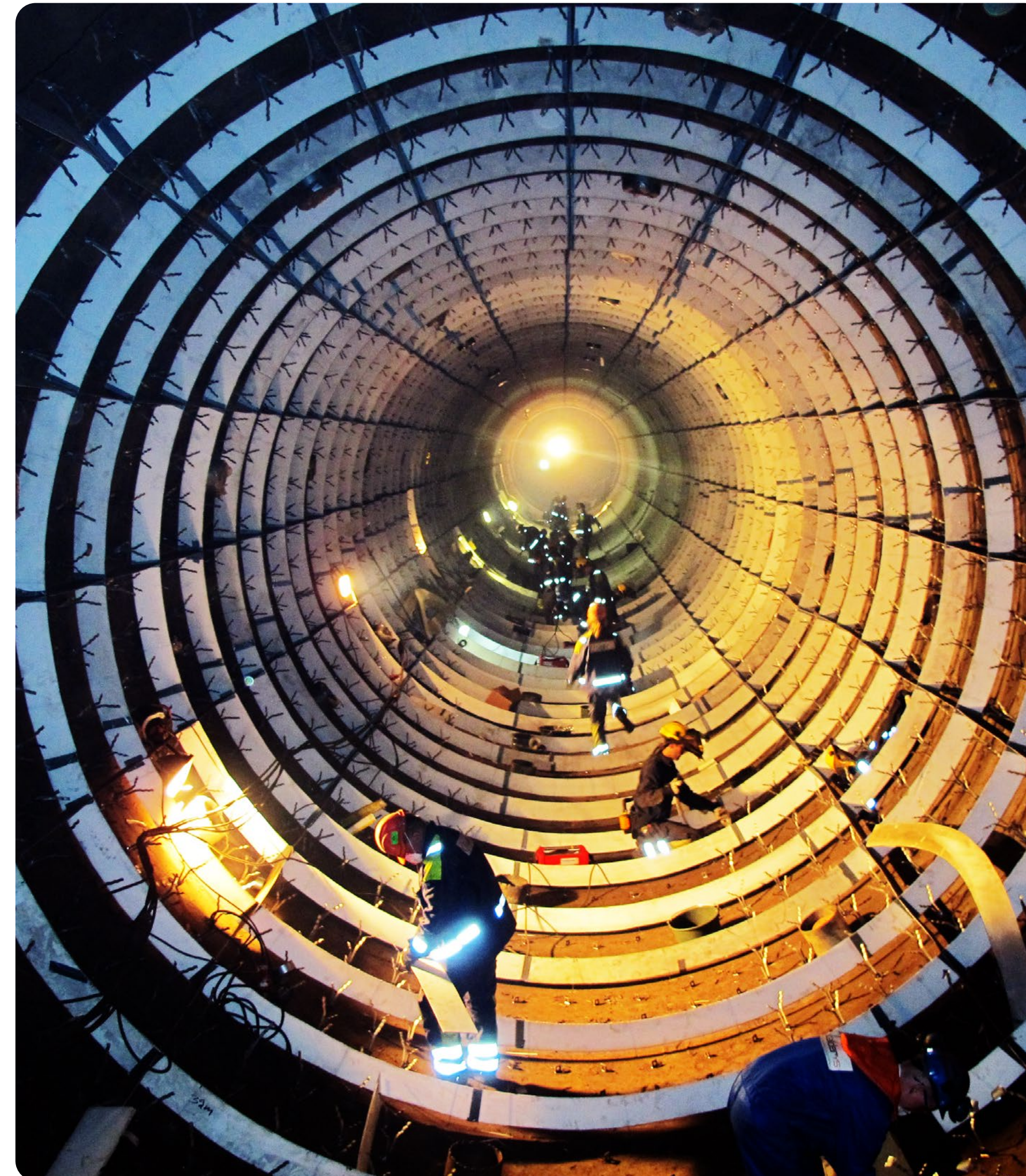
Notre site Web, [Calderys.com](https://www.calderys.com), est mis à jour en permanence afin de fournir des actualités importantes concernant l'entreprise et d'autres informations pertinentes à toutes nos parties prenantes.

PROMOTION D'UNE CONCURRENCE PLEINE ET LOYALE

Notre engagement en faveur d'une concurrence loyale et éthique signifie que nous ne remportons pas de contrats ni ne cherchons à entretenir des relations avec nos clients en agissant de manière illégale ou en pratiquant une concurrence déloyale. Nous respectons les lois et réglementations en matière d'antitrust et de loyauté commerciale vis-à-vis de nos clients, fournisseurs et concurrents, et nous respectons leurs droits, comme le stipule notre politique antitrust.

Nul ne peut proposer ni accepter un accord ou une entente de quelque nature que ce soit avec un concurrent susceptible de restreindre de quelque manière que ce soit la concurrence pleine et loyale pour la vente de produits ou de services. Cela inclut :

-  la fixation ou le contrôle des prix ;
-  le trucage d'appels d'offres ;
-  la répartition de produits, de marchés ou de territoires ;
-  la limitation de la fabrication, de la vente ou de la production de tout produit ou de la fourniture de tout service ;
-  l'imposition de boycotts.



Lorsque nous participons à des activités d'associations professionnelles ou à d'autres situations impliquant des échanges entre concurrents, clients ou fournisseurs, nous devons être particulièrement attentifs aux restrictions antitrust applicables à ces communications et activités conjointes.

ÉVITER LES CONFLITS D'INTÉRÊTS

Nous devons tous veiller à éviter ne serait-ce que l'apparence d'un conflit d'intérêts. Cela inclut l'exercice de tout emploi secondaire ou de toute activité commerciale externe susceptible d'interférer avec vos fonctions chez Calderys, d'entrer en concurrence avec celles-ci ou de compromettre votre objectivité ou votre engagement envers notre Groupe. En cas de doute, vous devez en discuter avec vos responsables, le conseiller juridique régional ou le responsable des ressources humaines.

Nous devons également être attentifs aux situations dans lesquelles nos intérêts personnels pourraient être affectés – positivement ou négativement – par les intérêts du Groupe Calderys et de ses parties prenantes. Cette exigence ne s'applique pas uniquement aux employés. Toute personne liée de quelque manière que ce soit au Groupe Calderys, y compris les administrateurs et les dirigeants, ainsi que les personnes impliquées dans des partenariats et des coentreprises avec le Groupe, doit faire preuve de vigilance et de transparence en signalant toute nouvelle situation susceptible de générer un conflit d'intérêts.

UNE GRANDE DILIGENCE DANS LES TRANSACTIONS AVEC LES PAYS SENSIBLES

Nous devons tous respecter les réglementations applicables partout où nous exerçons nos activités, y compris celles relatives aux embargos, aux sanctions économiques, aux contrôles à l'exportation et à l'importation, ainsi qu'aux réglementations commerciales et anti-boycott.

En particulier, les équipes commerciales et achats doivent procéder à des vérifications minutieuses avant d'accepter une commande client ou de passer un bon de commande, afin de s'assurer que les transactions commerciales avec Calderys ne sont pas effectuées avec des pays interdits, dans des domaines d'activité interdits et/ou au profit de personnes ou d'entreprises figurant sur une liste noire.

PRÉVENIR LE SOUDOIEMENT ET LA CORRUPTION

Tous les employés et collaborateurs de Calderys doivent adopter un comportement irréprochable et se conformer aux mesures mises en place par Calderys pour prévenir et détecter la corruption dans l'exercice de leurs fonctions. Ces mesures sont définies dans la politique anti-corruption de notre Groupe.

Nous nous engageons à rivaliser uniquement sur la base de la qualité des produits et services de Calderys.

Nous ne tolérons aucune forme de soudoiment et nous respectons toutes les lois relatives à la lutte contre le soudoiment et la corruption en vigueur dans les pays où Calderys exerce ses activités. Cela signifie que :

- nous remportons des contrats grâce à la qualité de notre travail et de nos produits, jamais par le biais d'une influence induue ou d'incitations corrompues ;
- nous interdisons tout paiement ou toute offre de cadeaux ou d'invitations de grande valeur – que ce soit à des agents publics ou dans le secteur privé – dans le but d'obtenir un avantage commercial en les incitant à enfreindre une obligation légale ou un devoir envers leur employeur ;
- nous ne tolérons aucun paiement illégal visant à influencer un jugement sur nos produits et services.

Pour les mêmes raisons, aucun collaborateur de Calderys ne peut accepter de paiement, de cadeau ni d'invitation de la part d'un partenaire commercial ou de toute autre personne, qui pourrait donner l'impression d'influencer ses décisions ou ses obligations envers le Groupe.



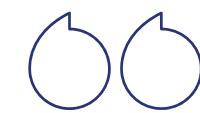


PAIEMENTS DE FACILITATION

Les paiements de facilitation sont de petits pots-de-vin versés à un agent public afin d'obtenir ou d'accélérer l'exécution d'une action courante ou nécessaire à laquelle le payeur du paiement de facilitation a légalement droit. Nous interdisons strictement les paiements de facilitation, même lorsqu'ils ne sont pas interdits dans la juridiction où ils pourraient être effectués. Cela illustre notre engagement à jouer un rôle de premier plan pour protéger la conduite commerciale éthique partout où nous exerçons nos activités.

Cependant, nous reconnaissons que, dans l'exercice de leurs fonctions, les employés peuvent être confrontés à des circonstances extrêmes, où le refus de tels paiements peut les exposer, eux-mêmes, leurs agents ou leurs partenaires commerciaux, à des risques pour leur santé, leur sûreté et leur sécurité.

Lorsqu'un employé effectue un paiement de facilitation dans de telles circonstances, il doit signaler les circonstances dans lesquelles il



Traiter les autres avec le plus grand respect de l'éthique est fondamental pour notre performance à long terme.



l'a effectué et le consigner avec précision dans les livres et les registres comptables lorsqu'il demande le remboursement du paiement.

GESTION DES RISQUES

Nous nous engageons à identifier, évaluer et gérer de manière proactive les risques susceptibles d'affecter nos activités, notre réputation ou notre conformité aux normes juridiques et éthiques.

La gestion des risques s'appuie sur une gouvernance et une supervision solides. Un comité des risques dédié surveille les risques clés, examine nos contrôles et transmet les problèmes importants au comité exécutif. Nous évaluons régulièrement les risques dans l'ensemble de nos activités et intégrons la gestion des risques dans la planification et la prise de décision quotidiennes.

TOLÉRANCE ZÉRO EN MATIÈRE DE FRAUDE

Le Comité exécutif de Calderys s'engage à promouvoir une culture d'intégrité et de transparence, avec une tolérance zéro en matière de fraude, ainsi qu'à mettre en œuvre et à maintenir des procédures robustes, fondées sur les risques, conçues pour prévenir, détecter et réagir aux activités frauduleuses dans l'ensemble de nos opérations. Tous les employés et les personnes associées sont tenus de respecter ces normes en permanence et de se conformer à la politique de lutte contre la fraude.



LANCEMENT D'ALERTE

Notre système de lancement d'alerte s'appuie sur une gouvernance solide : notre Comité d'éthique et de conformité supervise sa mise en œuvre, examine les enquêtes et veille à ce que les signalements fassent l'objet d'un suivi responsable.

Un Code de conduite solide et efficace, respecté par tous, nécessite des actions qui soutiennent nos normes. Signaler des actes répréhensibles nécessite du courage.

Il est essentiel de signaler les violations du présent Code afin de protéger les intérêts du Groupe et de toutes ses parties prenantes. Les problèmes soulevés feront l'objet d'une enquête et seront traités avec soin, dans le respect des droits de toutes les personnes concernées.

SIGNALEMENT DES VIOLATIONS

Si vous recevez des informations ou si vous avez des raisons de penser qu'une violation du présent Code est en cours ou a eu lieu, vous devez la signaler sans délai à votre responsable ou à un représentant du service des ressources humaines, du service juridique, du service du développement durable ou du service du contrôle interne et de l'audit, selon le cas. Vous pouvez également leur demander conseil si vous ne savez pas comment gérer une situation relevant du présent Code.

Aucune personne ne fera l'objet de représailles ou de sanctions pour avoir signalé, de bonne foi, une violation présumée du présent Code, même si une enquête ultérieure ne révèle aucune infraction.

Si vous n'obtenez pas de réponse satisfaisante après avoir signalé une violation présumée de bonne foi, vous devez porter le problème à l'attention d'une autre personne, y compris d'un supérieur hiérarchique.

Il est également possible de signaler des violations présumées via notre ligne d'alerte, Speak Up! Elle offre un moyen sécurisé, sûr et confidentiel de signaler des préoccupations concernant des comportements contraires à l'éthique, illégaux ou préjudiciables, 24 heures sur 24, 7 jours sur 7, en plusieurs langues.

Toutes les parties prenantes du Groupe Calderys – employés, apprentis, travailleurs temporaires, prestataires de services, fournisseurs, clients, etc. – ont le droit de signaler une préoccupation de manière confidentielle et anonyme.

Chaque problème soulevé fera l'objet d'une enquête et sera traité avec soin, dans le respect des droits de toutes les personnes concernées.

ENQUÊTE ET MESURES PRISES EN CAS DE CONDUITE INAPPROPRIÉE

Les violations légitimes du présent Code qui sont signalées feront l'objet d'une enquête menée par Calderys afin d'en identifier la cause et de mettre en œuvre les mesures correctives appropriées.

Si, à l'issue d'une enquête équitable, incluant la possibilité d'être entendu, une violation du Code est constatée, des mesures disciplinaires peuvent être prises et peuvent aller jusqu'au licenciement, conformément à la législation locale. Le recouvrement intégral des fonds ou des actifs sera exigé en cas de telles violations et, le cas échéant, le Groupe pourra engager d'autres poursuites judiciaires, y compris des procédures pénales prévues par la loi.



Notre comportement quotidien est la preuve de nos principes éthiques en tant qu'individus et en tant que Groupe.



Les employés et les personnes extérieures à l'entreprise peuvent contacter Speak Up! en toute confidentialité via le lien speakup-calderys.ethicspoint.com ou en appelant un numéro gratuit disponible sur l'intranet et sur le site Web de Calderys.



APPLICATION ET SUIVI DU CODE

Le respect du présent Code est une responsabilité partagée par tous les collaborateurs, dirigeants et partenaires commerciaux.

Afin d'en garantir l'application effective, Calderys met en œuvre une approche structurée de la conformité comprenant des formations régulières, des activités de suivi et des audits internes.

Tous les nouveaux arrivants suivent une formation en ligne obligatoire dans le cadre de leur intégration ; en outre, tous les trois ans, tous les utilisateurs concernés reçoivent une formation de mise à jour afin de renforcer leur compréhension de nos principes éthiques et de leurs responsabilités.

Les fournisseurs et prestataires de services peuvent être tenus de signer le Code afin de confirmer leur engagement à respecter ses normes.

Il est essentiel de respecter le Code pour préserver notre intégrité en tant que Groupe. Tout manquement peut entraîner des mesures disciplinaires pouvant aller jusqu'au licenciement, ou la suspension ou la cessation des relations commerciales avec les fournisseurs ou les clients en cas de violation grave.

Le présent Code est un document évolutif, révisé et mis à jour afin de garantir qu'il fournisse toujours des conseils pertinents et pratiques. Nous encourageons chaque personne à faire part de ses préoccupations ou à signaler des violations présumées via Speak Up!

